

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 3 novembre 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 10 novembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/54

Objet : modification de la délibération n° 2011/44 du 14 octobre 2011

Vu la délibération n° 2011/44 du 14 octobre 2011 relative à des achats de terrains par la commune ;

Vu la délibération du 9 août 2010 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels ;

Considérant qu'une nouvelle négociation a eu lieu avec les époux BOEHLER, il convient de modifier la délibération ci-dessus ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à neuf voix pour et une abstention (Monsieur Christian HUBER) :

MODIFIE la délibération n° 2011/44 du 14 octobre 2011 en ce qu'elle prévoyait d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Parcelle au numéro provisoire n° 5/231 section 2, 2,35 ares (deux ares et trente cinq centiares) appartenant à Monsieur Jean-Daniel BOEHLER et Madame Marie-Louise NORTH, épouse BOEHLER, domiciliés au 111, rue Abendmarkt à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $2,35 \times 3200 \text{ €} = 7\,520 \text{ €}$;
- Parcelle au numéro provisoire n° 6/231 section 2, 11,63 ares (onze ares et soixante trois centiares) appartenant à Monsieur Jean-Daniel BOEHLER et Madame Marie-Louise NORTH, épouse BOEHLER, domiciliés au 111, rue Abendmarkt à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $11,63 \times 3200 \text{ €} = 37\,216 \text{ €}$;

Comme suit :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Parcelle au numéro provisoire n° 5/231 section 2, 2,74 ares (deux ares et soixante-quatorze centiares) appartenant à Monsieur Jean-Daniel BOEHLER et Madame Marie-Louise NORTH, épouse BOEHLER, domiciliés au 111, rue Abendmarkt à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $2,74 \times 3200 \text{ €} = 8\,768 \text{ €}$;
- Parcelle au numéro provisoire n° 6/231 section 2, 11,24 ares (onze ares et vingt-quatre centiares) appartenant à Monsieur Jean-Daniel BOEHLER et Madame Marie-Louise NORTH, épouse BOEHLER, domiciliés au 111, rue Abendmarkt à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $11,63 \times 3200 \text{ €} = 35\,968 \text{ €}$;

Fait et délibéré à Wintzenheim-Kochersberg, le 10 novembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 14 novembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH